

Extrait du La clef des champs électromagnétiques - RTE

<http://clefdeschamps.info/La-reglementation-sur-les-champs>

L'ESSENTIEL

La réglementation sur les champs électromagnétique me protège-t-elle ?

- Fiches thématiques - L'essentiel - Et pour moi ? -

Date de mise en ligne : jeudi 5 mai 2011

Description :

Oui. Des dispositions réglementaires - au niveau européen, mais aussi français - fixent des [seuils d'exposition aux champs électromagnétiques](#). Ceux-ci sont très largement supérieurs aux moyennes généralement constatées dans notre vie quotidienne. Ils sont aussi très inférieurs aux niveaux d'exposition pour lesquels certaines études en laboratoire ont pu mettre en évidence un effet avéré, c'est à dire détectable et reproductible. Ainsi, les seuils de la réglementation ont été élaborés pour garantir « un niveau élevé de protection par rapport aux effets avérés sur la santé qui peuvent résulter de l'exposition à des champs électromagnétiques. »

La clef des champs électromagnétiques - RTE

Des seuils d'exposition aux champs électromagnétiques clairement définis

En matière de champs électriques et magnétiques d'extrêmement basse fréquence, [la France applique la Recommandation européenne de 1999](#), transposée par l'[arrêté technique](#) applicable aux réseaux de distribution électrique, dont l'article 12 bis fixe les seuils de 5 000 V/m pour le champ électrique et de 100 μ T pour le champ magnétique.

La Recommandation européenne, qui préconise les mêmes limites, répond à l'objectif déclaré d' « offrir à tous les citoyens de la Communauté un niveau élevé de protection ». En fixant, pour les extrêmement basses fréquences, les limites d'exposition à un niveau **50 fois inférieur au seuil d'apparition des premiers effets**, la Recommandation européenne "couvre implicitement les effets éventuels à long terme".

UNE VEILLE SCIENTIFIQUE RÉGULIÈRE

On notera enfin que la Recommandation prévoit de faire régulièrement un état d'avancement des connaissances scientifiques : ceci a été fait à trois reprises et il a, à chaque fois, été conclu que la révision des limites établies en 1999 n'était pas nécessaire.

A titre indicatif, le champ électrique mesurable à quelques dizaines de mètres d'une ligne haute tension est de quelques dizaines de volts par mètre (V/m). Le champ magnétique au plus d'une proche d'une ligne à haute tension est de quelques microteslas (μ T).

- [Visualiser les valeurs moyennes des champs magnétique et électriques selon la distance d'une ligne haute ou très haute tension.](#)